

L'ACCUEIL DE JOUR « Les Mûriers »

L'accueil de jour permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, présentant une **maladie d'Alzheimer** ou **troubles apparentés** ou une **maladie de Parkinson** ou une **sclérose en plaques** d'être accueillies une ou plusieurs journées par semaine dans un espace adapté, accueillant et sécurisé.



Un service transport est proposé pour aller chercher les personnes à leur domicile le matin et les ramener en fin de journée (**si la personne accueillie utilise un autre moyen de transport, le prix du transport est déduit**).

LES TARIFS

Les tarifs incluent la journée de 09h30 à 16h30, le repas et le transport.

Les tarifs présentés sont hors prise en charge financière par un organisme.

Niveau de dépendance de la personne accueillie	Tarif journalier (repas, collations et transport compris)
GIR 1 et 2	72.46 € / jour
GIR 3 et 4	60.31 € / jour
GIR 5 et 6	48.16 € / jour
Composition détaillée du tarif : Hébergement et transport + Dépendance Tarif hébergement de 39.20 €/jour dont 4.35€/jour de transport Tarif dépendance GIR 1 et 2 : 33.26€/jour ou Tarif Dépendance GIR 3 et 4 : 21.11€/jour ou Tarif Dépendance GIR 5 et 6 : 8.96 €/jour	
Cotisation annuelle : 55 €*	
Une cotisation est demandée lors de l'adhésion à l'association et renouvelable chaque année à date anniversaire sauf si l'usager bénéficie des services du SAD (Service Autonomie à Domicile) .	

LES AIDES FINANCIÈRES

AMAD peut vous assister dans les démarches à effectuer pour les demandes de prise en charge financière (montage et suivi des dossiers administratifs) ou vous orienter vers des personnes ressources, le cas échéant. Les dossiers d'aide peuvent vous être fournis par l'association sur simple demande ou vous pouvez vous adresser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre mairie ou à la Maison Loire Autonomie (MLA) au numéro d'appel unique : **04 77 49 91 91**.

L'aide au répit

Le droit au répit peut être activé quand le plafond du plan d'aide APA de la personne aidée est atteint. Le droit au répit peut alors financer dans la limite de 500 € par an : l'accueil de la personne aidée dans un accueil de jour et un relais à domicile.

L'APA : Allocation Personnalisée à l'Autonomie

Cette aide est accordée pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, en fonction de leur dépendance.

L'AVANTAGE FISCAL DES SERVICES À LA PERSONNE

Les services à la personne ouvrent droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt de 25% des sommes versées. Merci de vous reporter au site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>



ACCUEIL DE JOUR « Les Mûriers »

18 rue Clément Ader
42160 Andrézieux-Bouthéon

04 77 36 48 29

adj@amad-loire.fr

Visitez notre site internet : www.amad-loire.fr